

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE

Type de matériel : Adoucisseur

Nous certifions que les adoucisseurs ci-dessous ont obtenu, conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et à la circulaire du ministère de la Santé DGS/SD 7 A n°2002-571 du 25 Novembre 2002, l'**Attestation de Conformité Sanitaire (ACS) n° 26 ACC LY 090** valable jusqu'au 28 janvier 2031.

L'ACS a été délivrée par le laboratoire CARSO de Lyon, habilité par le Ministère chargé de la santé, et le titulaire du certificat est BWT France.

Code article	Désignation
125300243	BWT PRO XL 125 MAX
125693685	BWT PRO XL 175 MAX
125300246	BWT PRO XL 250 MAX



Sandrine OLLIVIER – Responsable Affaires Réglementaires

Saint-Denis, 03/02/2026